

NOTE

DESTINATAIRE : Hervé Chatagnier

DATE : 29 mai 2003

OBJET : Questions supplémentaires de la commission concernant le lieu d'enfouissement technique de Matane

Le 27 mai, Madame Danielle Dallaire, coordonnatrice du secrétariat de la commission d'enquête sur le projet d'implanter un lieu d'enfouissement technique à Matane, vous adressait une liste de questions restées en suspens pendant la première partie des audiences publiques. Deux de ces questions relevaient de la direction régionale, soit la première — portant sur le tonnage déjà enfoui sur les lieux d'élimination situés à proximité — et la quatrième sur les dépassements et mesures de corrections prises par les entreprises qui font de l'enfouissement dans les endroits mentionnés.

Ancien lieu d'enfouissement sanitaire de Matane

Sur le lot 4609, la Ville de Matane a exploité un lieu d'enfouissement sanitaire, en gros entre les années 1972 et 1987, date d'entrée en fonction du lieu d'enfouissement dont l'exploitation prend fin. A partir de 1975 environ, les municipalités desservies étaient les mêmes que pour l'enfouissement actuel. Son exploitation a commencé avant l'entrée en vigueur du *Règlement sur les déchets solides* et elle n'était pas encadrée par un document officiel. La capacité du lieu n'avait pas été évaluée à l'époque et nous ne disposons d'aucune donnée d'exploitation. Comme la population desservie et le taux de génération de matières résiduelles étaient un peu inférieurs, nous estimons qu'on y a enfoui entre 150 et 250 000 tonnes. Il n'y avait pas de relevé de la qualité des eaux souterraines à cette époque et nous n'avons pas de données postérieures à cette exploitation.

Dépôt de déchets de fabrique de Smurfit-Stone Canada inc.

Sur le lot 4607 se trouve un dépôt de déchets de fabrique exploité par Smurfit-Stone Canada inc. Le certificat de conformité a été délivré en 1995 en vertu du *Règlement sur les fabriques de pâtes et de papiers*. Le volume utile estimé à ce moment-là était de l'ordre de 800 000 mètres cubes et la durée de vie estimée de 40 ans. Nous n'avons pas d'évaluation formelle de la proportion déjà utilisée, mais on y enfouit probablement moins que les 20 000 mètres cubes qu'on prévoyait y acheminer annuellement. Les eaux contaminées qui font résurgence sont captées par le système qui capte les eaux provenant du lieu d'enfouissement sanitaire situé sur le lot 4604. Les normes réglementaires sont différentes. Les eaux sont analysées mensuellement pour vérifier leur conformité aux paramètres de l'article 117 de ce règlement.

Les données dont nous disposons montrent trois dépassements de la norme pour les matières en suspension qui est de 50 milligrammes par litre. Un dépassement en juillet 2001 — 62 milligrammes par litre — et deux dépassements en avril et mai 2002, avec 68 et 60 milligrammes par litre respectivement. L'entreprise attribue les dépassements à des problèmes d'échantillonnage, mais il pourrait y avoir un lien avec les précipitations ou la fonte des neiges.

Sani-Manic

Sani-Manic exploite un système de gestion des boues sur le lot 4628.

À proprement parler, l'exploitation de Sani-Manic n'est pas un lieu d'élimination, mais un lieu de traitement des boues de fosses septiques. Les boues sont séparées en deux fractions: un liquide qui s'infiltré dans le sol et qui représente de 85 à 90 % du volume original et un solide qui sédimente au fond des lagunes et qui constitue le reste. En principe, le processus prend un an et chaque série de 3 lagunes est exploitée pendant un an pendant que la sédimentation se fait dans l'autre série. Au départ, les boues concentrées devaient être enfouies au lieu d'enfouissement sanitaire mais, les dernières années, elles ont été épandues sur des terres agricoles selon les règles des *Critères provisoires pour la valorisation des matières résiduelles fertilisantes*.

Le certificat d'autorisation a été délivré en 1993: On prévoyait y traiter environ 100 000 gallons par semaine pendant 31 semaines, ce qui équivaut à peu près à 7 000 tonnes par an. La compagnie s'est engagée à tenir un registre des volumes reçus mais ces données ne figurent pas au dossier.

L'entreprise est tenue d'échantillonner les eaux souterraines et les eaux qui font résurgence à chaque année, mais il n'y a pas de norme réglementaire qui s'applique. Il ne peut donc y avoir dépassement.

Lieu d'enfouissement sanitaire de Matane

Les données concernant les capacités de l'actuel lieu d'enfouissement sanitaire figurent à l'étude d'impact.

Les eaux contaminées qui font résurgence sont captées depuis 1995. Ces eaux font l'objet d'un suivi régulier et aucun dépassement n'a été relevé par rapport aux critères de l'article 30 du *Règlement sur les déchets solides*.

Christian Gagnon, ing.